

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

**Année 2023
Séance du 13 décembre 2023**

N° 40

**Objet : Manifestation
« Festival de l'Outdoor et de la
Rando » de Provence Alpes
Agglomération – Edition 2024
Demande de financement auprès
du Conseil Départemental des
Alpes-de-Haute-Provence**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les- Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

Etaient excusés :

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalelite.com

99_DE-004-200067437-20231213-40_13122023

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération souhaite organiser, en lien avec l'office de tourisme communautaire et ses bureaux d'accueil, l'office de tourisme de Moustiers-Sainte-Marie, la Fédération Française de la Randonnée et les clubs du territoire, les 20, 21 et 22 septembre 2024 la 20^{ème} édition de la fête de la randonnée, sous le nouveau nom de « Festival de l'Outdoor et de la Rando » de Provence Alpes Agglomération. Cette manifestation visera à animer, promouvoir et faire découvrir la randonnée et les nombreuses activités de pleine nature praticables sur notre territoire, hors saison touristique. Cette action s'inscrit dans le cadre du Schéma des activités outdoor de Provence Alpes Agglomération.

Cette manifestation permettrait de :

- promouvoir un fort potentiel en termes d'itinérance, de randonnée et d'activités outdoor mais aussi d'hébergements et d'activités connexes,
- contribuer à la notoriété et au développement touristique du territoire de Provence Alpes Agglomération,
- favoriser l'étalement de la fréquentation touristique notamment en automne.

Depuis deux ans la manifestation intègre d'autres activités outdoor au programme. Cette année plus de 50 sorties seront prévues et une quinzaine de disciplines différentes seront à découvrir : randonnée pédestre à la journée, en itinérance, sortie découverte, rando gourmande, via ferrata, escalade, parapente, équitation, VTT, trail, vélo de route, canoë, kayak, paddle... Le succès de la manifestation, de portée régionale, en fait un rendez-vous incontournable de l'automne.

A l'occasion de la 20^{ème} édition de la manifestation, il est proposé de faire évoluer l'événement. Des départs seront organisés depuis Digne-les-Bains (plan d'eau qui sera le site village de l'événement), Moustiers-Sainte-Marie, Seyne et Château-Arnoux et plus de 20 communes accueilleront une activité sur leur territoire. La manifestation restera volontairement accessible avec un tarif d'inscription à 5 € pour les activités à la journée. La manifestation intégrera un volet festif et culturel, en lien avec les associations locales, avec l'organisation d'une soirée concert spectacle le samedi 21 septembre soir au plan d'eau. Une formule itinérance sur 3 jours sera également proposée avec des départs de randonnées le vendredi 20 septembre (itinéraire La Routo, Tour du massif de l'Estrop...)

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, à travers ses clubs, son réseau d'animateurs et ses bénévoles qui encadrent les sorties tout au long du week-end, participe très activement à la mise en place et à l'organisation de la manifestation.

Le coût prévisionnel de cet évènement s'élève à la somme de 50 000 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- | | | |
|---|---|----------------|
| - Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence | - dispositif « Grands événements sportifs » | 15 000 € (30%) |
| - Provence Alpes Agglomération – autofinancement : | | 35 000 € (70%) |

Il est à noter que les inscriptions des participants, estimées à 6 000 € TTC, viennent en déduction de l'autofinancement de Provence Alpes Agglomération.

Il est proposé :

- D'approver le principe de l'opération et son plan de financement,
- De fixer le tarif d'inscription (journée) à 5,00 €,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter le financement du Conseil départemental et à signer tout document afférent,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour l'organisation de cet évènement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après en avoir délibéré et procédé au vote
 Approuve les propositions présentées
 A l'unanimité
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Claude FIAERT

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20231213-40_13122023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-40_13122023